

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération  
n° 2007.12.499**

**Direction des  
ressources:  
attribution des  
subventions aux  
associations 2008**

**LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

**AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES  
HUMAINES**

Rapporteur : **Monsieur CHABERNAUD**

**DIRECTION DES RESSOURCES: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2008**

Vous venez d'approuver le budget primitif 2008 et notamment les crédits relevant de la direction des Ressources.

Il convient en conséquence de proposer d'attribuer les subventions et participations aux associations selon le tableau ci-dessous :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant accordé	Objectifs / projets soutenus
Comité d'action sociale du personnel	<b>254 400€</b>	Instituer en faveur du personnel communautaire toutes formes d'aides : financières, matérielles, sportives, culturelles ou sociales
Amicale des donneurs de sang	<b>1 300€</b>	Favoriser le don du sang
<b>Total</b>	<b>255 700€</b>	

La commission affaires générales du 13/11/07 a proposé une enveloppe de 255 700 € au titre des subventions 2008.

La signature de conventions interviendra, en particulier avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 13/11/07,

Vu l'avis favorable de la réunion « toutes commissions confondues » du 11 décembre 2007,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** les subventions et participations de la direction des Ressources selon le tableau ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions et avenants à intervenir, en particulier, avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>  <b>27 décembre 2007</b>	<b>Affiché le :</b>  <b>27 décembre 2007</b>